

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DES REFORMES ADMINISTRATIVES ET  
DE LA PROMOTION DE LA FEMME

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA PREVISION ET DE LA  
MAITRISE DES EFFECTIFS

Décret n° 2000-152 DU 4 AOÛT 2000  
/MFP/PAFF/DGFP/DPME-SR  
Portant réintégration des professeurs de l'enseigne-  
ment technique des cadres de la catégorie A,  
hiérarchie II des services sociaux (enseignement),  
en-tête : monsieur LANDOU (Véronique.)

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

VISAS :

Vu l'acte fondamental;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de  
la fonction publique ;

Vu le décret n° 64-165 du 22 mai 1964 fixant le statut commun des cadres de  
l'enseignement ;

Vu le décret n° 71/34 du 11 février 1971, portant modification du décret n°  
64/165 du 22 mai 1964 ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au  
ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du  
Gouvernement ;

Vu les décrets n° 94-91 du 17 mars 1994, n° 94-404 du 27 août 1994 et  
n° 95-97 du 31 mai 1995, portant radiation de certains agents de l'Etat des effectifs de  
la fonction publique ;

Vu l'arrêté n° 687 du 19 mars 1994, portant radiation de certains agents de  
l'Etat des effectifs de la fonction publique ;

Vu les textes de recrutement des intéressés ;

**DECRETE :**





**Article 1<sup>er</sup>** : Les agents de l'Etat ci-après désignés, professeurs de l'enseignement technique des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des services sociaux (enseignement), sont réintégrés dans les effectifs de la fonction publique selon le tableau suivant :

N°	Noms et Prénoms	Matricule Solde	Référence du texte de recrutement	Observations
1	LANDOU (Véronique)	143582L	Attest. n° 3232 du 17/5/91	
2	NGANFINI (Marie Madeleine)	138640H	Attest. n° 852 du 19/3/91	
3	OUMBA (Pierrette)	137699G	Attest. n° 260 du 16/02/91	
4	MVOULI (René)	137710F	-/-	
5	SILAHO (Marie Thérèse)	137753S	-/-	
6	PASSY (Guy Armel)	137843T	-/-	
7	MBOUNGOU (Marie Christine) Noëlle	138238 R	Attest. n° 547 du 07/3/91	rect. n° 755 du 14/3/91
8	SAMBA-LOUTAYA (Evelyne)	139795 W	Attest. n° 104 du 16/02/91	rect. n° 632 du 11/3/91
9	MPOUTOU (Guy Achille Roger)	139496Y	-/-	
10	NTADI (Faustin)	137695Y	-/-	
11	MALANDA (Delphine Flore)	138418T	Attest. n°826 du 18/03/91	
12	LOUNOUNGOU (Elisabeth)	138420B	-/-	
13	MBOUNDZA (Gabriel)	141033V	Attest. n°1013 du 29/03/91	

**Article 2** : Le présent décret qui prend effet du point de vue de l'ancienneté à compter de la date de radiation des intéressés et de la solde à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000, sera enregistré, publié au Journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 4 Août 2000

**Denis SASSOU-NGUESSO**

Par le Président de la République,

La ministre de la fonction publique,  
des réformes administratives et de  
la promotion de la femme,

**Jeanne DAMBENDZET**

Le ministre de l'économie,  
des finances et du budget

**Mathias DZON**

**AMPLIATIONS :**

JORC	1
DGFP/DPME	3
MFPRAPF/DAF/SST	3
DGB	3
DGCF	2
METPRJCS	1
INTERESSES	13
DOSSIERS	39
SGG/BC	2

*Alsy*